

FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

Je soussigné(e).....

Téléphone (joignable) : ... / ... / ... / ... / ...

Autorise mon enfant (Nom et Prénom).....

à participer au(x) stage(s).

Je m'engage à vérifier la température de mon enfant, chaque jour, et à le doter d'un masque obligatoire.

Stages vacances apprenantes

(Présence obligatoire tout au long du stage)

Semaine du 6 au 10 juillet

- Maison de la Jeunesse**
ASCO / Education aux médias
OU

- Maison de quartier du petit Clamart**
ASCO / Développement Durable

Semaine du 10 au 14 aout

- Maison de quartier du Jardin Parisien**
ASCO / Développement durable
OU

- Maison de la Jeunesse**
ASCO / Numérique

Semaine du 24 au 28 aout

- Maison de la Jeunesse**
ASCO / Anglais
OU

- Maison de quartier du Jardin Parisien**
ASCO / Sport

Semaine du 13 au 17 juillet

- Maison de quartier du Jardin Parisien**
ASCO / Sport
OU

- Maison de quartier du Petit Clamart**
ASCO / Olympiade

Semaine du 17 au 21 aout

- Maison de la Jeunesse**
ASCO / Théâtre
OU

- Maison de quartier du Petit Clamart**
ASCO / Anglais

HORAIRES STAGES

Matin : ASCO de 9h à 12h

Après-midi : Thématiques éducatives de 14 à 17h

J'autorise,

Je n'autorise pas,

Mon enfant à quitter seul la structure quand l'activité est terminée même si celle-ci se termine avant l'heure prévue sur le programme d'activités, et je dégage les animateurs de toutes responsabilités lorsque mon enfant n'est plus à la structure en dehors du temps de l'activité.

Prise en charge à la journée (repas non fourni)

Durant chaque stage, les jeunes inscrits, peuvent apporter leur repas afin de déjeuner sur place avec les animateurs afin de créer des liens et de renforcer la cohésion du groupe.

Le repas s'effectue sur le lieu d'accueil du stage et les jeunes encadrés sont sous la responsabilité et la surveillance de l'équipe encadrante dès leur arrivée le matin jusqu'à la fin de la journée après leur dernière activité. Dans ce cadre, les jeunes ne sont pas autorisés à quitter les responsables de l'activité pour aller acheter leur repas ni à quitter la structure entre 12h et 14h.

Le repas sera bien entendu mis en place selon le protocole sanitaire d'un accueil de loisir.

→ Apporter son repas dès le début de la journée, un réfrigérateur est à disposition à la sur le lieu d'accueil.

	REPAS SUR PLACE				
	<i>Merci de bien vouloir mettre une croix dans les cases suivant la semaine et le(s) jour(s) souhaité(s).</i>				
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Du 6 au 10 juillet					
Du 13 au 17 juillet					
Du 10 au 14 août					
Du 17 au 21 août					
Du 24 au 28 août					

Adresses et lieux de rendez-vous

- **Maison de la Jeunesse**
17 avenue Jean Baptiste Clément
- **Maison de quartier du Petit Clamart**
45 rue du commandant Duval
- **Maison de quartier du Jardin Parisien**
20 rue du parc

Signature du représentant légal obligatoire

À Clamart, le.....